

Les tarifs progressifs de l'électricité, une solution inefficace

LE MONDE ECONOMIE | 10.09.2012 à 11h36 • Mis à jour le 11.09.2012 à 08h56

Par Claude Crampes et Jean-Marie Lozachmeur, Ecole d'économie de Toulouse



Thomas Jouanneau pour Le Monde

Une proposition de loi visant à instaurer la tarification progressive de l'électricité a été déposée au Parlement le 5 septembre. Ce principe tarifaire est considéré par certains hommes politiques comme une solution miracle pour promouvoir à la fois l'accès équitable à l'électricité et son utilisation efficace.

En effet, si l'électricité est facturée à un prix très bas sur un volume limité de kWh (la consommation vitale), puis à un prix beaucoup plus élevé sur les kWh consommés au-delà de cette limite (la consommation de confort), les ménages pauvres obtiennent la consommation vitale sans y consacrer une proportion trop importante de leurs ressources, ce qui satisfait le souci d'équité, et les riches sont incités par le prix élevé à réduire leur consommation de confort, ce qui est bon en termes d'économies d'énergie.

Si les ressources ainsi prélevées sur les riches concourent au financement de la consommation vitale des plus pauvres, on promeut aussi la solidarité nationale.

Pourquoi un principe tarifaire aussi simple et apparemment très efficace n'est-il

pas universellement utilisé pour les biens essentiels, en particulier l'électricité ? En fait, on trouve peu de tarifs progressifs pour l'électricité : en Afrique du Sud (4 paliers de prix progressifs), en Californie (5 paliers) ou encore au Japon (3 paliers).

DEUX RAISONS À CETTE TIMIDITÉ

L'Allemagne et la Belgique envisagent ce système mais hésitent à sauter le pas. Cette timidité s'explique par deux raisons : d'abord, facturer un prix du kWh croissant avec l'énergie consommée ne permet pas de réduire simultanément la précarité et la consommation totale d'énergie ; ensuite, l'électricité n'est que l'un des ingrédients du bien-être énergétique et il n'est pas judicieux d'en promouvoir la consommation systématique.

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi un barème progressif peut être contre-productif en termes d'équité et/ou d'économies d'énergie. Quand tous les ménages voient leur facture réduite sur les premières tranches consommées, ils sont incités à augmenter leur demande totale. Bien sûr, les plus riches réduisent probablement leur consommation mais, s'ils la diminuent trop, il n'y a pas assez de ressources pour couvrir la vente à perte des premières tranches et, s'ils ne la diminuent pas assez, la consommation totale augmente.

D'autre part, le revenu n'est pas le seul facteur explicatif de la consommation d'électricité. Un prix progressif peut se révéler très pénalisant pour les familles nombreuses et pour les personnes sans emploi qui passent beaucoup de temps dans leur logement. Les appareils ménagers énergivores et les logements mal isolés dont les ménages à bas revenus sont les principaux utilisateurs concourent aussi à l'alourdissement des factures, même si les premières tranches de consommation sont moins coûteuses.

Venons-en au second point. Accorder une réduction de prix sur l'électricité vise, sinon à promouvoir, du moins à garantir une certaine consommation... d'électricité. En fait, ce dont ont besoin les consommateurs, précaires ou non, c'est de chaleur (ou d'air frais), de lumière, de sessions de connexion à Internet, d'eau chaude, d'une bière fraîche, etc., bref de services énergétiques.

PLUSIEURS SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES POSSIBLES

Certains de ces services ne peuvent être rendus que par l'électricité (téléviseur, Internet), mais pour d'autres, notamment le chauffage, plusieurs solutions énergétiques sont possibles. Sauf à diminuer identiquement les prix des premières tranches de consommation de toutes les énergies primaires, un tarif réduit sur la demande d'électricité introduit nécessairement un biais dans les choix des équipements ménagers et dans le mode de chauffage.

Actuellement en France, seuls les ménages titulaires de la couverture médicale

universelle complémentaire bénéficient d'un tarif de première nécessité pour l'électricité. Par rapport au tarif progressif pur applicable à tous les consommateurs, objet de la proposition de loi, le système actuel est donc moins lourd à financer. Le financement en est assuré de façon quasi indolore par la contribution du service public de l'électricité, intégrée au tarif réglementé.

Mais, revers de la médaille, moins de la moitié des ayants droit éligibles font les démarches nécessaires à l'obtention du tarif de première nécessité, problème qui ne se poserait pas avec un tarif progressif universel. Cet obstacle est en voie d'être surmonté avec le décret du 6 mars 2012 automatisant la procédure d'attribution des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel.

Tous les systèmes de tarification progressive, y compris le français, ont un gros inconvénient : ils envoient aux consommateurs des signaux de prix qui ne reflètent pas les coûts de la fourniture d'énergie. Il serait préférable de faire payer à tous le coût marginal du kWh fourni, variant dans le temps et dans l'espace pour refléter les contraintes de rareté en capacités de production et de transport, et de verser aux ménages précaires une aide financière qu'ils choisiraient librement d'affecter à tel ou tel usage énergétique.

Sur le plan économique, le tarif progressif présente donc beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. En revanche, on voit bien l'avantage politique que peut en retirer un gouvernement qui transfère le financement de la redistribution entre riches et pauvres aux fournisseurs de services au lieu d'assumer une politique de redistribution des revenus par sa politique fiscale. Notons, enfin, que les aides financières elles-mêmes ne sont que des solutions provisoires à la précarité énergétique.

A plus long terme, plutôt que d'encourager la consommation d'énergie, il vaut mieux utiliser les ressources financières prélevées sur les ménages aisés pour aider les ménages précaires à acquérir des équipements économes en énergie et à isoler leurs logements. C'est en bouchant les trous des passoires thermiques que l'on pourra à la fois lutter contre la précarité et réduire la consommation de gaz, de fioul et d'électricité, à services rendus inchangés.

Claude Crampes et Jean-Marie Lozachmeur, Ecole d'économie de Toulouse

Claude Crampes et Jean-Marie Lozachmeur

Claude Crampes et Jean-Marie Lozachmeur sont chercheurs à l'Institut d'études industrielles de l'université Toulouse-I

Économie

